



**-Commune de Larra-
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 31 août 2023**

L'an deux mille vingt-trois le trente-et-un août à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Larra, sur convocation régulière en date du 24 août 2023 sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents (14) : AUMARECHAL Vincent, BODOT Bernard, BOÏAGO Marie-Claire, BONNIEL Aude, CADAMURO Joëlle, DE SEQUEIRA Julie, FOUCAULT Damien, FRANÇOIS Claude, HOLLEMAN Arnold, LAFITTE Fabien, MASON Cathy, MESSINA Nathalie, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

Le quorum (10) est atteint.

Absents ayant donné procuration (2) : AMOUROUX Céline a donné procuration à AUMARECHAL Vincent, GOUMBALLA Saloua a donné procuration à BOÏAGO Marie-Claire

Absents excusés (3) : DESGARCEAUX Nathalie, DESNOS Claudine, JUNCA-GOARDERES Alexandre

Secrétaire de séance : MASON Cathy

2023-8-4

CESSION D'UN VEHICULE MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose

Au premier semestre 2023, la commune a décidé d'acquérir un nouveau tracteur pour l'entretien des espaces verts, en remplacement d'engins vétustes ou qui n'étaient plus adaptés aux besoins du services technique.

Dans le cadre de cette démarche, la collectivité souhaite céder deux véhicules ou engins, dont un tracteur ISEKI TXG237immatriculé DJ-856-QS. Au regard des prix du marché, le prix de revente est estimé à 6000€.

La société RURAL MASTER s'est portée acquéreuse dudit véhicule au prix indiqué ci-dessus. Le montant de la cession excédant 4600€, il convient d'autoriser la cession par une délibération du Conseil municipal.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Vu la délibération n°2023-7-1 du 03/07/2023 portant délégation de certaines attributions du Conseil municipal au Maire

Considérant que le montant de la cession excède 4 600€ et que, dès lors, une délibération du conseil municipal s'impose

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : **AUTORISE** Monsieur le Maire à vendre le véhicule ISELI TXG 237 à la société RURAL MASTER pour un prix de cession à 6000€.

Article 2 : **AUTORISE** Monsieur le Maire ou ses représentants, selon leur délégation, à signer tous les documents et à entreprendre toutes les démarches relatives à la cession du véhicule

Pour : 16

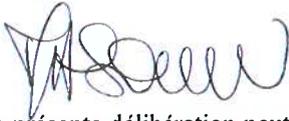
Contre : --

Abstention : --

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Cathy MASON



Le Maire,
Jean-Louis MOIGNON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07), ou par le biais de l'application informatique « Télérecours » accessible depuis le site www.telerecours.fr.